

Ensemble

soyons vigilants et solidaires !

SCÉNARIO CLASSIQUE

Un locataire effectue un paiement supérieur au montant demandé (par chèque ou virement). Il **demande ensuite un remboursement** du "trop-perçu". Quelques jours plus tard, **le premier paiement est annulé ou rejeté**, et vous perdez la somme remboursée.

DÉROULEMENT HABITUEL

- Une demande de réservation frauduleuse est adressée au propriétaire, souvent pour une période prolongée afin que le montant soit élevé.
- **L'escroc règle par virement ou chèque** un montant dépassant le prix convenu (par exemple, 1500 € au lieu de 1000 €).
- Une fois la somme visible sur le compte, il demande le remboursement du "trop-perçu" (ici, 500 €).
- Le remboursement est effectué par le propriétaire.
- Quelques jours plus tard, **la banque annule le virement initial frauduleux**, et le propriétaire perd définitivement la somme remboursée.



- **Refusez tout remboursement avant une vérification complète par votre banque (délai de 15 jours minimum).**
- Un escroc hésitera souvent à fournir des détails crédibles.
- Privilégiez **les paiements sécurisés**. Refusez les services tiers comme Western Union ou MoneyGram.
- Un contact uniquement par email ou sans preuve de séjour ? Mettez fin aux échanges.

Renseignez-vous sur vos locataires. Demandez une copie d'identité et **posez des questions** sur leur séjour (motif, composition du groupe, etc.).

EN CAS DE DOUTE OU D'ARNAQUE

- Signalez la situation sur Pharos. Contactez Info Escroqueries au 0805 805 817
- Consultez des ressources comme cybermalveillance.gouv.fr.

EN CAS DE PROBLÈME

- Contactez immédiatement votre banque pour signaler l'incident.
- Déposez plainte auprès de la police ou de la gendarmerie.
- Consultez des organismes d'aide aux victimes pour vous accompagner dans les démarches juridiques et administratives.

Chers partenaires,

Parce que nous savons que **les arnaques sont de plus en plus nombreuses** et peuvent avoir de lourdes conséquences, nous avons souhaité vous accompagner au mieux face à ces risques. Pour cela, nous mettons à votre disposition deux solutions pratiques :

- Ce document avec des conseils clairs et des bonnes pratiques.
- Un espace de partage entre partenaires, pour signaler et consulter des demandes suspectes.

Ce document évoluera au fur et à mesure pour s'adapter aux nouvelles fraudes signalées par nos partenaires. Il est disponible en téléchargement sur le site de l'Office de Tourisme, dans l'espace pro. L'entraide est essentielle pour prévenir les fraudes !

N'hésitez pas à utiliser ces outils et à partager votre expérience avec nous.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou assistance.

Vallespir Tourisme

UN DOUTE SUR UNE DEMANDE ?

Rejoignez l'espace de partage des partenaires !

Scannez ce QR code pour signaler ou consulter les alertes en cours



Mylène Paris

Chargée de la coordination
des socio professionnels

partenariat@vallespir-tourisme.com

07 56 41 98 63

Attention aux arnaques

